

Quelques acteurs présents à Genève et en Suisse

Le **Centre pour le dialogue humanitaire** (HD Centre) est une fondation indépendante basée à Genève. L'objectif central de la fondation est de réduire la souffrance humaine causée par la guerre, en prévenant et résolvant les conflits. Son approche humanitaire repose sur le postulat que la prévention et la résolution des conflits armés constituent le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. A cette fin, la fondation encourage et facilite le dialogue entre belligérants. Le HD Centre est engagé dans un certain nombre de projets de résolution de conflits dans le monde, entre autres au Darfour et en Birmanie, où il promeut et facilite le dialogue entre les parties au conflit. En soutien à ces projets, le HD Centre entreprend des activités de recherche et de réflexion, afin d'encourager la discussion et le débat autour de problèmes humanitaires donnés, et de formuler des recommandations pratiques pour améliorer les efforts actuels et futurs en matière de construction de la paix.



“En tant que petite organisation privée, l'intérêt que nous pouvons avoir aux yeux des parties au conflit repose essentiellement sur ce que nous ne sommes pas. Nous pouvons être particulièrement utiles en tant que médiateur informel, lorsque les parties au conflit refusent la présence d'un médiateur officiel. Afin de remplir notre mission, qui est *d'améliorer la réponse qu'apporte la communauté internationale aux conflits armés*, nous proposons nos services aux belligérants d'un conflit lorsque nous estimons pouvoir contribuer positivement à la situation.”

M. Martin Griffiths, Directeur du HD Centre

→ www.hdcentre.org

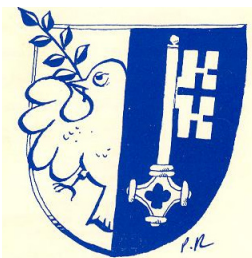
La **Fondation GIPRI (Geneva International Peace Research Institute)** est un institut de recherche fondé à Genève à la fin des années 1970 qui devint une Fondation en 1984. L'Institut se destine à promouvoir l'étude, l'enseignement et la discussion interdisciplinaire des problèmes qui se posent à la paix. Il se veut un lieu de rencontre pour toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions : les citoyens tout autant que les spécialistes des sciences humaines ou naturelles.



Le GIPRI organise chaque été, en collaboration avec l'UNIDIR et le pôle Bernheim de l'Université de Bruxelles, des cours francophones sur les grands problèmes de la paix. Il publie aussi ses travaux au moyen d'Internet, d'un bulletin d'information et d'un cahier de publication.

A l'heure actuelle, la Fondation GIPRI conduit plusieurs actions. Elles concernent l'éradication des armes de destruction massive, la résolution pacifique du différend international concernant le programme nucléaire iranien, le règlement du problème du partage de l'eau entre Israël et la Palestine, la réforme du système monétaire international en faveur de la paix et au développement, la stabilisation des relations entre l'Inde et le Pakistan, le soutien aux universitaires irakiens et la reconstruction de leurs centres de recherche, en association avec l'UNESCO.

→ www.gipri.ch



source: <http://cui.unige.ch/isi/sscr/sci/Preiswerk.html>

Pour s'engager efficacement en faveur de la paix, la Suisse est tributaire de partenariats. Elle collabore donc avec les organisations internationales, les Etats qui défendent les mêmes positions qu'elle, les organisations non gouvernementales, ainsi que les milieux économiques et scientifiques.

Parmi les partenaires importants de la Suisse dans le domaine de la politique de sécurité figurent les trois centres genevois suivants (détail à la page 35) :

- le **Centre de politique de sécurité (GCSP)**
- le **Centre international de déminage humanitaire (GICHD)**
- le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF)**

Ces trois centres sont soutenus conjointement par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Chacun d'entre eux a des attributions et des champs d'action spécifiques.

→ www.gcsp.ch → www.gichd.ch → www.dcaf.ch

L'**Alliance internationale pour la consolidation de la paix** (Interpeace) a succédé au projet expérimental de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre (War-torn Societies Project). Son objectif est d'aider les habitants des pays déchirés par la guerre à reconstruire leur société de façon à permettre l'instauration d'une paix durable et à empêcher l'éclatement de nouveaux conflits.

Interpeace concentre son travail sur des projets nationaux, menés par des équipes locales et soutenus par une petite équipe au siège à Genève. Les activités des équipes locales sont les suivantes :

- rassembler tous les secteurs d'un pays touché par un conflit dans le but de résoudre de nombreux problèmes urgents d'ordre social, politique et économique ;
- utiliser la recherche comme un outil pour dépolitiser les débats et les négociations et pour établir des recommandations politiques concrètes pour relever les défis-clés qui s'imposent à la société tout entière ;
- promouvoir une culture démocratique, une participation élargie à la prise de décisions et une gestion interne du processus de réadaptation et de réconciliation plutôt qu'une gestion imposée de l'extérieur ;
- aider la communauté de l'aide internationale à mieux identifier et mieux définir le rôle qu'elle peut jouer en apportant son soutien aux acteurs locaux pour rebâtir leur société et consolider la paix dans leur pays.

→ www.interpeace.org



La **Fondation Hirondelle** existe depuis mars 1995 pour promouvoir l'émergence de sociétés démocratiques et tolérantes à travers les médias. C'est une organisation de journalistes qui créent des médias en zones de crises.

Elle a notamment créé et dirigé : Radio Agatashya dans la région des Grands lacs africains ; Star Radio au Libéria ; l'Agence de presse Hirondelle auprès du Tribunal pénal international d'Arusha en Tanzanie ; Radio Blue Sky au Kosovo ; Radio Ndeke Luka à Bangui en République centrafricaine ; Moris Hamutuk, un programme radio pour les réfugiés à Timor ; Radio Okapi en République Démocratique du Congo ; Miraya FM, au Soudan ; Cotton Tree News, en Sierra Leone ; Soutien à la Radio nationale du Népal, Radio Népal.



« La Fondation Hirondelle travaille dans des situations difficiles. C'est que la presse indépendante a un rôle fondamental à jouer dans les sociétés autoritaires et dans les régimes non démocratiques. Dans ces situations-là, les intervenants traditionnels se retirent, à cause de l'insécurité, des risques physiques, et parce que l'argent investi dans des projets de développement risque de ne servir finalement à rien. Mais une radio indépendante joue un rôle immense en faveur de la paix : dissiper les rumeurs, maintenir l'attention sur les faits réels, éviter les propagandes. »

→ www.hirondelle.org



Fondé en 1988, **Swisspeace** est une Fondation suisse pour la paix, dont le siège se trouve à Berne. Swisspeace fait converger recherche académique et application pratique : promotion de la paix à l'échelon national et international, analyse des conflits violents et de leurs causes, stratégies politiques. Beaucoup d'activités sont financées par le Fonds national. La Fondation a lancé en 1998 un système d'alerte précoce FAST à la demande de la Direction du

Développement et de la Coopération (DDC). Dans 25 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe orientale, FAST détecte les facteurs de tension et propose des stratégies pour les désamorcer. Ces précieuses données sont utilisées également par les agences de coopération autrichienne, canadienne et suédoise.

→ www.swisspeace.org

Fondé en 1981, l'organisation des **Brigades Internationales pour la Paix** (Peace Brigades Internationales/PBI) est l'organisation prédominante en matière d'accompagnement protecteur non armé des personnes dans les régions en conflit.

« Des équipes internationales de volontaires accompagnent des membres d'organisations menacées de par leur engagement en faveur des droits humains, de la justice et de la paix. La présence internationale crée un espace de modération des conflits. PBI intervient à la demande d'organisations locales menacées et respecte les principes de non-violence, d'indépendance et d'impartialité. Afin de garantir la sécurité des partenaires accompagnés et de ses volontaires, PBI entretient sur place des contacts permanents avec le gouvernement, les forces de sécurité, les ambassades étrangères et les institutions internationales. PBI n'intervient pas directement dans le cours du conflit, mais crée et préserve un espace de paix pour les membres de la société civile actifs dans le domaine des droits humains et la promotion de la paix. »



Le siège de l'organisation se situe à Londres, et un groupe national a été fondé en 1984 en Suisse. L'organisation comporte quatre projets de longue durée : en Colombie, en Indonésie, au Guatemala et au Mexique ; 2 nouveaux projets : au Népal et en Afrique dans la région des grands lacs ; 80 volontaires de 26 pays sur le terrain dans les différents projets.

→ www.peacebrigades.ch

Autres acteurs importants

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au début de la Guerre froide, les pays dits de l'Ouest s'allient pour empêcher l'invasion des pays d'Europe occidentale par l'Union soviétique et son bloc de l'Est. Sous l'impulsion des États-Unis, le Canada, la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, l'Islande, l'Italie, la Belgique, le Portugal et le Luxembourg signent le traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, à Washington. Le traité institue un système de défense collective fondé sur un partenariat entre ces douze pays. Il constitue le fondement juridique et contractuel de l'Alliance. Il a été établi dans le cadre de l'article 51 de la Charte des Nations unies, où est réaffirmé le droit des États indépendants à la légitime défense, individuelle ou collective. Ainsi, l'OTAN a pour objectif essentiel de garantir la stabilité, la liberté et la prospérité de ses membres grâce à un système collectif de sécurité énoncé à l'article 5 du Traité de Washington prévoyant « qu'une attaque dirigée contre l'une ou plusieurs d'entre elles [...] sera considérée comme une attaque contre toutes les parties [...] ».

Avec la fin de la Guerre froide, la situation politique en Europe et la situation militaire générale se trouvent transformées. Un nouveau Concept stratégique met l'accent sur la coopération avec les anciens adversaires. La sécurité des pays membres reste l'objectif fondamental de l'OTAN, mais vient s'y ajouter l'obligation spécifique d'œuvrer dans le sens d'une amélioration et d'un élargissement de la sécurité pour l'Europe tout entière.

Afin d'assurer une sécurité plus grande, l'Alliance s'est fixée au fil des dernières années un certain nombre d'objectifs prioritaires :



- **Poursuite d'une politique d'élargissement** (« open door policy »). En 1999 à 3 pays (Pologne, Hongrie et République tchèque) et en 2004 à 7 nouveaux membres (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie). Cette politique d'élargissement revêt une importance particulière dans la mesure où elle devrait faire de l'Europe toute entière une zone de paix et de sécurité.
- **Développement d'une politique de bon voisinage au travers de la multiplication de partenariats et de contacts.** Depuis la chute du Mur de Berlin, l'OTAN a multiplié ses partenariats dans un esprit de « partenariat pour la paix » devant favoriser la stabilisation et la démocratisation de ces pays. Chacun de ses partenariats revêt une importance particulière dans la mesure où il accroît les perspectives de coopération et de compréhension dans la lutte contre l'insécurité et l'instabilité :
 - le partenariat avec la Russie qui a donné naissance à l'établissement d'un Conseil OTAN-Russie
 - le partenariat euro-atlantique ouvert aux pays membres de l'OSCE
 - le partenariat spécifique avec l'Ukraine
 - le Dialogue méditerranéen, regroupant 7 pays
 - l'Initiative de Coopération d'Istanbul
- **Accroissement du nombre d'opérations et missions en dehors de son territoire propre.** Afin de mieux contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en général, l'Alliance atlantique participe à un certain nombre d'opérations et de missions extérieures. En général les opérations et missions se déroulent dans le cadre d'un mandat du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Décidée suite aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, seule l'opération « Active Endeavour » de contrôle naval et des voies maritimes en Méditerranée trouve son fondement juridique dans l'invocation de l'Article 5 du Traité de Washington.



source : <http://www.nato.int/pictures/awacs/b-awacs02.jpg>

Tous les pays membres qui participent au volet militaire de l'Alliance apportent des contributions en forces et en matériels, qui ensemble constituent la structure militaire intégrée de l'Alliance. Ces forces et ces moyens restent sous le commandement et le contrôle national jusqu'à ce que l'OTAN fasse appel à eux pour une mission spécifique (conflit, crise, opération de maintien de la paix). L'OTAN possède toutefois certaines capacités communes qui lui appartiennent et qu'elle exploite, telles que les avions-radars AWACS (ci-dessus) de détection lointaine.

En 2009, l'OTAN est engagée dans les opérations/missions suivantes :

- Kosovo - opération KFOR : opération débutée en juin 1999 pour faire face au désastre humanitaire et présence maintenue après l'accès à l'indépendance du Kosovo en 2008.
 - Afghanistan - opération de stabilisation de la FIAS (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité) : dans le Nord et l'Ouest du pays, lancée par la Résolution 1386 du Conseil de Sécurité du 20 décembre 2001.
 - Méditerranée - opération Active Endeavour : opération de surveillance maritime lancée en 2001 pour lutter contre le terrorisme international.
 - Irak - opération NTM-I : mission d'entraînement de l'armée irakienne autorisée par la Résolution 1546 adoptée le 8 juin 2004 par le Conseil de Sécurité.
 - Soudan - Darfour et Somalie : appui logistique aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine dans ces régions (depuis 2005 au Soudan et 2007 en Somalie).
 - Corne de l'Afrique - opération Ocean Shield : lutte contre la piraterie depuis août 2009.
- **Amélioration de ses capacités militaires.** Depuis quelques années l'OTAN adapte ses capacités militaires à l'évolution sécuritaire mondiale. Durant la Guerre Froide, l'accent était mis sur la défense territoriale contre une attaque externe. L'OTAN recherche à présent un engagement plus général et plus actif en faveur de la paix et de la sécurité dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies pour lutter notamment contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive en vue de protéger les populations civiles sur le territoire-même des Etats membres.



Les 3 et 4 avril 2009 a eu lieu le 21ème Sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl (Allemagne), date qui commémorait également le 60ème anniversaire de l'Organisation. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres ont décidé lors de cette réunion d'envoyer de nouveaux renforts en Afghanistan (environ 5'000 personnes) et de nommer un nouveau chef pour l'Alliance, le danois Anders Fogh Rasmussen.



Partenariat pour la Paix

Après la fin de la guerre froide, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a proposé à ses anciens adversaires du Pacte de Varsovie de créer un cadre permettant d'instaurer des relations de confiance par la coopération. Ainsi est né en 1994 le Partenariat pour la Paix (PpP), instrument de coopération pratique et souple entre l'OTAN et ses partenaires.

Aux termes de l'acte de création, aussi appelé Document-cadre du Partenariat pour la Paix, tous les Etats membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont invités à participer au Partenariat pour la Paix. À ce jour, 27 Etats européens ont accepté l'invitation. Le Partenariat pour la Paix n'apporte pas de garanties en matière de défense ; il prévoit toutefois des consultations avec tout pays partenaire qui constaterait l'existence d'une menace directe pour son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'OTAN les domaines dans lesquels il désire coopérer avec l'Organisation et les autres membres du PpP.

Le 11 décembre 1996, la Suisse signe le Document-cadre du Partenariat pour la Paix. Dans la déclaration déposée à cette occasion, la Suisse indiquait ne pas avoir l'intention de devenir membre de l'OTAN. La participation suisse au Partenariat pour la paix est pourtant la décision de politique étrangère de sécurité qui démontre, mieux qu'aucune autre, le passage d'une stratégie de dissuasion à une stratégie de coopération. Elle confère aussi une plus grande importance à la mission de l'armée qui doit, aux termes de la Constitution fédérale, s'engager en faveur de la promotion de la paix.

Les buts du Partenariat pour la Paix sont restés les mêmes depuis sa création en 1994, à savoir :

- le contrôle démocratique des forces armées ;
- la transparence de la planification et des budgets de la défense ;
- la capacité d'accomplir des missions de maintien de la paix sur la base d'un mandat conféré soit par l'ONU soit par l'OSCE ;
- la collaboration avec l'OTAN dans la gestion des crises, la planification des interventions d'urgence civiles, la direction du trafic aérien et les programmes d'armement ;
- l'instruction commune et la participation à des opérations du Partenariat pour la Paix.



Le Partenariat pour la Paix offre notamment à la Suisse :

- un cadre institutionnalisé pour mener, avec les pays de son environnement stratégique, un dialogue sur la politique de sécurité. Par le biais du PpP, la Suisse a également accès à d'autres partenariats de l'OTAN avec les pays du bassin méditerranéen et du Moyen Orient. Elle peut ainsi créer des liens avec des régions d'importance pour sa politique extérieure et de sécurité.

- une plate-forme qui lui permet de faire valoir ses idées sur des sujets importants de politique extérieure et de sécurité tels que, par exemple: la diffusion du droit international humanitaire, la réforme du secteur de la sécurité, le contrôle démocratique des forces armées, la coopération à long terme dans les domaines des menaces sécuritaires, de la lutte contre le terrorisme et de la planification civile d'urgence. La Suisse propose régulièrement aux autres Etats du Partenariat des cours de formation et des séminaires consacrés à ces thèmes. Elle participe en outre à des projets de soutien technique. Ces activités lui permettent aussi d'approfondir ses relations bilatérales.

Le Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP) figure au même titre que le Centre International de déminage humanitaire (GICHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) parmi les centres les plus importants du consortium « Partenariat pour la Paix ». Ces trois centres genevois sont soutenus par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et par le Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). L'activité principale du GSCP est la formation de spécialistes de la paix et de la sécurité.

Le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève** (DCAF - Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces) a été créé en octobre 2000 à l'initiative du gouvernement suisse. Il s'occupe des réformes entreprises par des pays en transition et des sociétés victimes de la guerre dans le secteur de la sécurité – c'est-à-dire avec leurs armées, leurs services de renseignement, leurs services de protection des frontières, etc. Ces activités s'articulent autour de trois mandats principaux :



1. Saisir systématiquement, évaluer et rendre accessible les connaissances, ainsi que les expériences faites jusqu'à présent dans ce domaine ;
2. Mettre au point des normes et des procédures sur l'appréciation des processus de démocratisation dans le secteur de la sécurité et les rendre disponibles ;
3. L-ancer, appuyer, voire appliquer des programmes de coopération dans les régions touchées, en collaboration avec les partenaires locaux et internationaux.

↳ www.dcaf.ch

Le **Centre de politique de sécurité - Genève** (GCSP) – ou « Geneva Centre for Security Policy » – a été créé en 1995 dans le but de « promouvoir la consolidation et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité ». Le GCSP a été fondé par le Département fédéral suisse de la défense, de la protection de la population et des sports en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères, dans le cadre de la participation de la Suisse au « Partenariat pour la paix » (PpP) de l'OTAN.



Geneva Centre for Security Policy
Centre de Politique de Sécurité, Genève
Genfer Zentrum für Sicherheitspolitik

La mission principale du GCSP consiste à dispenser une formation de haut niveau en matière de politique internationale de paix et de sécurité à l'intention de diplomates, officiers militaires et fonctionnaires en milieu de carrière oeuvrant au sein des ministères des affaires étrangères et de la défense ainsi que des organisations internationales.

Son offre principale est le cours de neuf mois intitulé « International Training Course », dont les thèmes majeurs sont la politique internationale en matière de sécurité, la diplomatie préventive et la maîtrise des armements. Par ailleurs, le GCSP organise des séances et des séminaires, mène et coordonne des recherches en matière de politique de sécurité. C'est une des premières institutions à avoir reçu l'appellation officielle de « PfP Training Center ». Les rencontres annuelles d'anciens participants aux cours du GCSP maintiennent et approfondissent les contacts qui y ont été noués. Le réseau des pays, des institutions et des experts représente, dès lors aussi, un pilier important du GCSP.

↳ www.gcsp.ch

Le **Centre international de déminage humanitaire - Genève** (CIDHG) oeuvre à l'élimination des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre. Le Centre appuie les programmes nationaux d'action contre les mines, tout en coopérant avec d'autres organisations compétentes, et reste attaché aux principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance. Le CIDHG apporte des conseils et un soutien au renforcement des capacités, entreprend des recherches appliquées, diffuse des connaissances et des meilleures pratiques et élabore des normes. Le Centre vise à améliorer l'efficacité et le professionnalisme de l'action contre les mines et appuie la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et les autres instruments pertinents du droit international.

GICHD | CIDHG



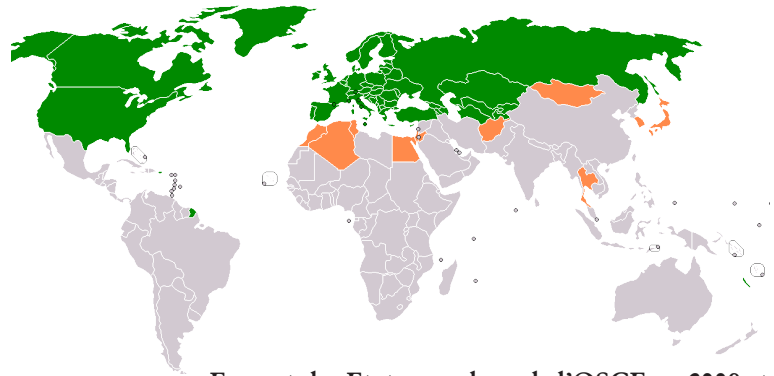
Le CIDHG est une organisation internationale spécialisée, enregistrée en tant que fondation à but non lucratif en Suisse.

↳ www.gichd.org

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe



L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 56 Etats participants couvrent une région géographique qui s'étend de Vancouver à Vladivostok (en vert sur la carte). Reconnue en tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, **l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région.** Son approche en matière de sécurité est large. Elle aborde ainsi un éventail de questions liées à la sécurité, notamment, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'Homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative en ce sens que les 56 Etats jouissent tous d'un statut égal.



En vert, les Etats membres de l'OSCE en 2008 et en orange les partenaires pour la coopération

source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:OSCE_members_and_partners.png

L'origine de l'OSCE remonte à la période de détente du début des années 1970 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions, qui se sont déroulées deux années durant, à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'**Acte final de Helsinki**, qui a été signé le 1er août 1975. Ce document contenait un certain nombre d'engagements clés en matière politico-militaire, économique, environnementale et de droits de l'Homme qui ont servi de base au processus dit de Helsinki. En 1990, la **Charte de Paris** pour une nouvelle Europe invita la CSCE à répondre aux nouveaux défis de l'après-guerre froide, en se dotant d'institutions permanentes et de capacités opérationnelles. Un accord capital en matière de maîtrise des armements, le **Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe** (FCE), a également été conclu en marge du Sommet de Paris. Plusieurs autres traités importants dans le domaine de la sécurité militaire, notamment le Traité sur le régime 'Ciel ouvert' de 1992 et les documents de Vienne de 1990, 1992, 1994 et 1999, ainsi que le Document clé sur les armes légères et de petit calibre (2000) font désormais partie de l'acquis de la dimension politico-militaire de la CSCE/OSCE. En 1994, reconnaissant que la CSCE n'était plus seulement une Conférence, le Sommet de Budapest a convenu d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce changement d'appellation lui a donné une nouvelle impulsion sur le plan politique tout en reflétant l'évolution rapide de ses institutions depuis la fin de la guerre froide. En 1999, lors du Sommet d'Istanbul l'OSCE adopte une Charte de sécurité européenne. Cette Charte a largement contribué à améliorer les capacités opérationnelles de l'Organisation et à renforcer la coopération avec ses partenaires. Par rapport à d'autres organisations, l'OSCE occupe une place unique parmi les institutions européennes de sécurité. Elle la doit à plusieurs facteurs : sa vaste composition euro-atlantique et eurasiatique, son approche coopérative et globale de la sécurité, ses instruments de prévention des conflits, sa tradition bien ancrée de dialogue ouvert et de recherche d'un consensus, son vaste réseau opérationnel de missions de terrain et son schéma bien développé de coopération avec d'autres organisations internationales.

Les activités de l'OSCE entrent dans le cadre de la sécurité coopérative. Avec cette approche la sécurité n'est pas un jeu à somme nulle, profitable qu'à un seul Etat, mais une entreprise d'intérêt général dont chacun des acteurs peut tirer des avantages propres.



Supervision des élections par l'OSCE ▲

source : <http://oneworld.blogsome.com/category/society/>

D'autre part, l'approche coopérative sous-tend une sorte d'intrusion collective librement acceptée par les Etats. Toute sommation au sujet des droits de l'Homme n'est pas un geste hostile mais une démarche légitime destinée, sans condamnation ni jugement, à inciter l'Etat en question à mieux respecter les règles du jeu paneuropéen. La philosophie de cette méthode coopérative n'est pas de condamner un Etat défaillant mais de lui fournir une assistance directe, à travers un groupe consultatif d'observation, pour remédier à la situation. Et c'est précisément cette attitude consensuelle qui offre à l'OSCE l'avantage d'être habilitée légitimement dans les affaires intérieures des Etats.

L'OSCE compte actuellement 18 missions de terrain ou autres activités dans les 18 Etats suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.